

Vous avez été admis.e pour suivre une formation en santé.

Afin de déterminer votre **statut** à l'université et connaître le **mode de financement** de votre formation, nous vous demandons de bien vouloir préciser dans quel cas ci-dessous vous vous situerez à la rentrée universitaire par retour de mail (**public FC uniquement**) au bureau **scolarité** concerné :

- Formation PASS : scolarite-pass@univ-grenoble-alpes.fr
- Formation 1^{er} cycle Médecine scolaritep2d1@univ-grenoble-alpes.fr
- Formation 2^e cycle Médecine scolarite.2iemecycle@univ-grenoble-alpes.fr
- Formation Licence Master : licencesbiotechnologiessante@univ-grenoble-alpes.fr
- Formation Licence Pro : licencesprosante@univ-grenoble-alpes.fr
- Formation préparateur en pharmacie : preparateurpharmacie@univ-grenoble-alpes.fr
- Formation Master IS : scolaritemasteris@univ-grenoble-alpes.fr
- Formation Pharmacie : scolarite-pharmacie@univ-grenoble-alpes.fr
- Formation Paramédicales : formations-paramedicales@univ-grenoble-alpes.fr
- Formation Licence IFPS : licences-sante-ifps@univ-grenoble-alpes.fr
- Formation Kinésithérapie : departement-kinesitherapie@univ-grenoble-alpes.fr
- Formation Kinésithérapie FC : scolarite-kinefc@univ-grenoble-alpes.fr
- Formation Master Kinésithérapie : scolarite-masterkinefc@univ-grenoble-alpes.fr

Statut "Formation continue" (FC)

*La formation continue s'adresse à un **public de salariés ou de demandeurs d'emploi** qui souhaitent reprendre des études, pour se professionnaliser ou se reconvertir. Ce n'est pas une question d'âge mais une question de statut. **Toute personne ayant interrompue ses études au moins deux ans est considérée comme public formation continue.***

CAS 1 : Votre employeur (ou un organisme de financement) peut prendre en charge le financement votre formation.

CAS 2 : Vous n'avez aucun financement mais des indemnités France Travail (ARE).

CAS 3 : Vous n'avez aucun financement et pas d'indemnités France Travail (Ceux qu'on appelle RENF reprise d'études non financée).

Statut "Formation Initiale" (FI)

La formation initiale concerne les étudiants qui n'ont jamais interrompu leurs études et qui ne sont pas financés par un tiers.

CAS 4 : Vous n'avez jamais arrêtez vos études et vous financez vous-même votre formation.

Vous ne relevez pas de la formation continue.

Les modalités d'inscription en formation initiale vous seront envoyées ultérieurement ou vous ont déjà été envoyées.

Merci d'indiquer par retour de mail, à votre bureau de scolarité, dans quel cas vous vous situez.

Pour toute question spécifique à la formation continue, merci de contacter l'ingénieur conseil en formation continue M Comla HONOU : comla.honou@univ-grenoble-alpes.fr